

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 MARS 2026 A 19H30

La séance commence à 19h30.

Patrick JUDALET est Président de la séance.

Luc HURBAIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoit RICHARD, Catherine MENARD, Sandra FRADON, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Nathalie GESELL, Henri SERRE, Dorian CHAUVET, Philippe ALLELY, Marc HENRIET, Jacques LEJEMBLE.

Etaient excusés : Patricia VILCHES PARDO qui avait donné pouvoir à Sandra FRADON, Muriel ARNAUD qui avait donné pouvoir à Sophie VERNAUDON, Adeline VERMEERSCH qui avait donné pouvoir à Marie-Noëlle ELION, Geoffroy RAIMOND qui avait donné pouvoir à Valérie CHOPIN.

Etaient absents : Perrine FISCHER, Albane AUBRAY, Fabien BARANGER.

Désignation du secrétaire de séance : Luc HURBAIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance officielle.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 02 Mars 2026.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Comptes de Gestion et Administratifs 2025 Ville, service de l'eau et lotissement des Ajoncs
- Clôture budget annexe du lotissement des Ajoncs
- Affectation des résultats 2025
- Budgets supplémentaires 2026 Ville/service de l'eau
- Questions diverses

**I – VOTE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2025 –
VILLE / EAU / LOTISSEMENT LES AJONCS
II – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2025 – VILLE / EAU
III – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026 – VILLE / EAU**

Patrick JUDALET cède la parole à Marc TOUCHET, Directeur Général des Services, pour l'étude des questions financières qui ont été présentées et discutées au préalable en commission des Finances du 23 février 2026.

Cette commission ayant fait l'objet d'un compte rendu distribué aux conseillers municipaux et envoyé avec les maquettes financières le 24 février et le 05 mars 2026.

Il souligne le très bon investissement des services qui ont tenu les budgets primitifs votés sur l'exercice 2025.

Il procède à la lecture avec les commentaires de tous les documents budgétaires comptes administratifs 2025 (du budget principal, du service de l'eau, du budget annexe du lotissement) conformes aux comptes de gestion, les affectations des résultats des trois budgets, des budgets supplémentaires de la ville et du service de l'eau.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L1221-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour :

- **APPROUVE** le compte de gestion du Budget Principal du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Patrick JUDALET, Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2025 du Budget Principal. Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Marie-Laure LEUILLET, Maire Adjointe, assure la présidence de la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 VOIX Pour,

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du Budget Principal :

** section fonctionnement*

. Dépenses : 5 770 756.91 € . Recettes : 6 158 123.69 € d'où excédent = 387 366.78 €
. Résultat antérieur reporté : 0 € d'où résultat 2025 à affecter = 387 366.78 €

** section investissement*

. Dépenses : 2 603 161.59 € . Recettes : 2 504 496.39 € d'où déficit = 98 665.20 €
. Résultat antérieur reporté : 2 434 208.03 € d'où solde d'exécution 2025 = + 2 335 542.83 €

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2025 du Budget Principal.

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- €
Résultat d'investissement antérieur reporté	2 434 208,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total 2025 dépenses d'investissement	2 603 161,59 €
Total 2025 recettes d'investissement	2 504 496,39 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 98 665,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	2 434 208,03 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31-12-2025	2 335 542,83 €
RàR Dépenses d'investissement	1 466 720,55 €
RàR Recettes d'investissement	979 974,59 €
Reste à réaliser au 31-12-2025	- 486 745,96 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31-12-2025	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total 2025 dépenses de fonctionnement	5 770 756,91 €
Total 2025 recettes de fonctionnement	6 158 123,69 €
Résultat de l'exercice 2025	387 366,78 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
Total à affecter	387 366,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget Principal comme suit :

* excédent de fonctionnement de 387 366.78 €

- 124 985.78€ en couverture du besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068,
- 262 381€ reste le solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté à l'article 002.

4 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire au budget principal 2026, qui intègre le report des restes à réaliser, le vote de l'affectation des résultats et des ouvertures de crédits.

*** section de fonctionnement dépenses : 262 381.00 €**

dont 65821 déficit de fonctionnement lotissement : 230 707.16 €

*** section de fonctionnement recettes : 262 381.00 €**

Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté : 262 381 € - (art.002)

*** section investissement dépenses : 3 628 183.83 €**

- Restes à réaliser : 1 466 720.55 €
- Budget supplémentaire : 2 161 463.28 €

*** section investissement recettes : 3 628 183.83 €**

- Restes à réaliser : 979 974.59 €
- Budget supplémentaire : 2 648 209.24 €

dont excédent de fonctionnement : 124 985.78 € (art.1068)

dont report à nouveau investissement : 2 335 542.83 € (article 001)

dont report emprunts reprise lotissement : 187 680.63 € (article 1641)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour,

- VOTE le budget supplémentaire au budget principal 2026.

5 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L1221-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour :

-APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Service de l'Eau du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU

Patrick JUDALET, Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2025 du Budget Annexe Service de l'Eau.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Marie-Laure LEUILLET, Maire Adjointe, assure la présidence de la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 VOIX Pour,

-APPROUVE le compte administratif 2025 du Budget Annexe Service de l'Eau :

** section fonctionnement*

. dépenses : 526 730,98 € . recettes : 593 979,30 € d'où excédent = 67 248,32 €
. résultat antérieur reporté : 2 500 € d'où résultat 2025 à affecter = 69 748,32 €

** section investissement*

. dépenses : 170 262,99 € . recettes : 167 526,37 € d'où déficit = 2 736,62 €
. résultat antérieur reporté : - 60 344,23 € d'où solde d'exécution 2025 = - 63 080,85 €

7 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE **SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2025 du Budget Annexe Service de l'Eau.

POUR MEMOIRE	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 500,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-60 344,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total 2025 dépenses d'investissement	170 262,99 €
Total 2025 recettes d'investissement	167 526,37 €
Solde d'exécution de l'exercice	-2 736,62 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-60 344,23 €
Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31-12-2025	-63 080,85 €
RàR Dépenses d'investissement	6 173,00 €
RàR Recettes d'investissement	14 771,25 €
Reste à réaliser au 31-12-2025	8 598,25 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31-12-2025	-54 482,60 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total 2025 dépenses de fonctionnement	526 730,98 €
Total 2025 recettes de fonctionnement	593 979,30 €
Résultat de l'exercice 2025	67 248,32 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 500,00 €
Total à affecter	69 748,32 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR,

DÉCIDE d'affecter les résultats du Budget Annexe Service de l'Eau comme suit :

* excédent de fonctionnement de 69 748,32 €

- 54 482.60€ en couverture du besoin de financement de la section d'investissement à l'article 1068,
- 15 265.72€ proposition d'affectation en investissement pour travaux supplémentaires à l'article 2315.

8- BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU 2026

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire au budget annexe service de l'eau 2026, qui intègre le report des restes à réaliser, le vote de l'affectation des résultats et des ouvertures de crédits.

*** section investissement dépenses : 84 519,57 €**

- Restes à réaliser : 6 173 €
- Budget supplémentaire : 78 346,57 €
 - dont déficit d'exécution reporté : 63 080,85 € (article 001)*

*** section investissement recettes : 84 519,57 €**

- Restes à réaliser : 14 771,25 €
- Budget supplémentaire : 69 748,32 €
 - dont excédent de fonctionnement : 69 748,32 € (art.1068)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour,

- VOTE le budget supplémentaire au budget annexe service de l'eau 2026.

9- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L1221-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les montants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX Pour :

-APPROUVE le compte de gestion du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs du trésorier municipal pour l'exercice 2025.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

10- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS

Patrick JUDALET, Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2025 du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Marie-Laure LEUILLET, Maire Adjointe, assure la présidence de la séance lors du vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 VOIX Pour,

-APPROUVE le compte administratif 2025 du Budget Annexe Lotissement des Ajoncs :

** section fonctionnement*

. Dépenses : 104 412,49 € . Recettes : 23 390,88 € d'où déficit = 81 021,61 €
. Résultat antérieur reporté : - 149 939,82 € d'où résultat 2025 à reporter = - 230 961,43 €

** section investissement*

. Dépenses : 18 939,60 € . Recettes : 48 327,85 € d'où excédent = 29 388,25 €
. Résultat antérieur reporté : 158 292,38 € d'où solde d'exécution 2025 = + 187 680,63 €

11- CLOTURE DU BUDGET POUR LE LOTISSEMENT DES AJONCS

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Par délibération du 30/09/2019, le conseil municipal avait approuvé la création du lotissement des Ajoncs et par délibération du 16/12/2019 a décidé la création d'un budget annexe correspondant à cette opération. Le dernier lot a été vendu le 16/01/2025. Ce budget n'a donc plus lieu d'exister.

Je vous invite donc à approuver la clôture du budget annexe et le transfert du solde dans le budget général de la commune.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30/09/2019 approuvant la création du lotissement des Ajoncs et par la délibération du 16/12/2019 du budget annexe,

Je vous invite donc à approuver la clôture du budget annexe et le transfert du solde dans le budget général de la commune.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 30/09/2019 approuvant la création du lotissement des Ajoncs et de la délibération du 16/12/2019 du budget annexe,

Vu les résultats du budget annexe au 31/12/2025,

Considérant que le budget annexe avait été ouvert pour couvrir l'opération de création du lotissement des Ajoncs, que le dernier lot a été vendu le 27/01/2025 et que ce budget n'a donc plus lieu d'exister,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

DÉCIDE :

D'APPROUVER la clôture du budget annexe.

D'APPROUVER le transfert de son solde dans le budget général de la commune :

- Résultat d'exploitation : - 230 961.43 € transféré sur le compte :
 - 65821 déficit fonctionnement lotissement
- Résultat d'investissement : 187 680.63 € transféré sur le compte :
 - 1641 Emprunts en euros – reprise lotissement

D'AUTORISER le comptable public à procéder aux écritures comptables d'intégration au budget principal des comptes de bilan du budget annexe

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1 – SUBVENTION SORTIE DE VACANCE (APPARTEMENT REMIS EN LOCATION DANS LE CADRE DE L'OPAHRU)

Monsieur indique que la Commission Urbanisme et Commerce s'est réunie le 10 mars 2026.

Le dossier « sortie de vacance » 2026-VAC03, de la SCIAPBNM, est étudié.

Le montant global des travaux s'élève à 35 559,41 € HT.

Tous les critères étant remplis, la commission valide, à l'unanimité des membres présents, la subvention de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le versement de la subvention

2 – REMERCIEMENTS

Madame Christine RIVIERE

Madame Christine RIVIERE a adressé ses remerciements au Conseil Municipal pour la lettre de félicitations qu'elle a reçu de Monsieur Le Maire pour son engagement auprès des sportifs et des associations locales.

3 – INTERVENTION DE MONSIEUR PATRICK JUDALET MAIRE

Patrick Judalet revient sur le vote des taux des impôts 2026 du lundi 2 mars 2026 identiques à 2025, et sur l'abstention de Marc Henriet motivé par un taux du foncier élevé.

Il précise que sur la période 2020/2025 la hausse des charges de gestion courante (011 énergies...) et du personnel (012) a été de 29 % à comparer avec l'augmentation de la fiscalité (73) et des dotations de l'Etat (74) sur la même période qui n'a été que de 14 %. Sur six exercices, les principales dépenses ont donc augmenté de 4.83% en moyenne par an, alors que les principales recettes étaient en augmentation de 2,33% par an.

En parallèle des efforts importants ont été réalisés par les services en termes de gestion pour combler cette différence sur les autres chapitres de dépenses de la collectivité.

A la lecture des chiffres de ce tableau, il estime qu'une baisse des taux, qui par ailleurs aurait été très symbolique pour l'administré, n'aurait pas été tenable pour la collectivité, tout en rappelant que la Ville a maintenu les mêmes taux depuis 1995.

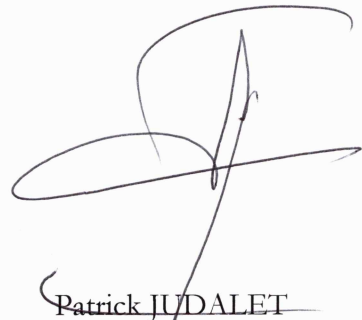
Marc Henriet indique que son abstention était surtout sur le fait que le taux du foncier pratiqué par la Ville est dans la fourchette haute pour des collectivités de même tranche démographique et reconnaît les efforts de gestion sur la période.

Patrick Judalet rappelle que dans le même temps la Ville s'est fortement désendettée permettant d'avoir des marges de manœuvres financières en fonctionnement.

Approuvée en séance le 22 mars 2026



Le secrétaire de séance
Luc HURBAIN
Adjoint au Maire



Patrick JUDALET
Maire